

SARL au capital de 50 000 €, N° RCS 443 658 463 RCS Tarbes
Carte Professionnelle CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées
Déclarée le 28/03/2019 au R.M. IMMOBILIERS & FONDS DE COMMERCE
TRANSACTIONS S.I.R.L. IMMOBILIERS - 05 000 TARBES - FRANCE
Garantie Financière : QBE Insurance (Europe) LIMITED
16 Avenue de la Marne - 92031 LA DEFENSE CEDEX
Ceux Défense - Tour A - 110 esplanades

Représenté par l'agent commercial indépendant
M. Ronald DAVID
Tél. : 06.36.95.68.38
Inscrit au RCS de Tarbes
Siret : 443 658 463

Inscription au registre
des Mandats N°25169

MANDAT DE VENTE SANS EXCLUSIVITE

Je / nous soussigné(s), Monsieur
Nom(s) : **LEVY Christian** Date et lieu de naissance :
Marié / Célibataire / Veuve / Séparé / Divorcé / Pacsé
Régime matrimonial : Professionnel(s) :
Demeurant(s) : **Le Ruisseau 61110 REMALARD** Adresse mail : **christobal450@icloud.com**
N° de Carte Nationale Identité - passeport :
Agissant conjointement et solidairement en QUALITE DE SEULS PROPRIETAIRES pour son / leur
propre compte, intervenant aux présentes sous la dénomination « LE MANDANT », vous mandations par la présente
aim de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits ci-dessous désignés, nous
engageant à produire toutes justifications de propriété : location et N° de permis de construire, N° de lotissement, et superficie primitive (art
40 de la loi du 12/01/1968) par rapport aux cotes, pour les implantations de construction au cas échéant.
Il s'agit d'un terrain à bâtir d'une superficie non bornée de 1500 m² avec dalle béton déjà réalisé
suivant le permis de construire, pour une construction d'une maison en ossature bois de 115 m²
au sol. Non raccordé en eau et électricité ainsi que l'assainissement collectif.

Bien sis : **Le Ruisseau 61110 REMALARD**

Dont nous sommes devenus propriétaires par acte chez Maître

Séquestre :

En vue de garantir la bonne exécution des présentes et de leur suite, les fonds ou valeurs qu'il est usage de faire verser par l'acq
seront détenus par le notaire, Maître

CLAUDE PENALE : En cas de non-respect des obligations énoncées dans ce mandat, en cas de vente à un acq
ayant été informé ou présenté, directement ou indirectement, de la vente du bien par le MANDANT
MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE en vertu des articles 1142 et 1152 du Code Civil, une ind
compensatrice forfaitaire égale à la rémunération prévue dans ce mandat.

Clause particulière :
Signature client :
Prix : Le prix demandé par le mandant, vendeur des biens et droits ci-avant désignés, est sauf accord ultérieur, payable compt
jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur, de

(Chiffres) : 56000€

(Lettres) : Cinquante-six mille euros.

Dont le Prix net propriétaire(s) : Cinquante mille euros (50 000€)
Honoraires : nos honoraires fixes 6000 € TTC, calculés sur le prix de vente, (prêts inclus), seront à la charge du
exigibles et payés comptant par le vendeur le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un
signé par les deux parties, conformément à l'article 74 du décret N°72-678 du 20 juillet 1972, constatant l'accord du ve
l'acquéreur, quel que soit le mode de financement (fonds propres acquéreur, prêt bancaire, prêt vendeur, rachat de parts, ...)
Les Honoraires d'Agence (TVA incluse) seront de (chiffres) : 6000 €,

(lettres) : Six mille euros

Plus-Values et T.V.A. : les parties reconnaissent avoir été informées des dispositions fiscales concernant les plus-values
agir en toute connaissance de cause. Si la vente est assujettie à la T.V.A., le prix ce dessus stipulé s'entend T.V.A. incluse.

AUCUN HONORAIRE NE SERA DU AU CAS OU LE MANDANT VENDRAIT SANS AUCUNE INTERVENTION DE LA PART DU MANDATAIRE.

Tél. : 05.62.34.54.54 Fax: 05.62.34.66.60
Site web: www.abafim-prestige.fr e-mail: contact@abafim.com

L'agence est adhérente au SNPI Syndicat National des Professionnels Immobiliers, (premier syndicat Français de l'immobilier depuis 1960),
et avoue Victor Hugo 75116 Paris. Elle est soumise au code de déontologie applicable sur www.snpi.com, espace adhérents files, livres, code, des

Fait à REMALARD, le 15 Mars 2022

LE MANDANT (propriétaire(s))
« Bon pour mandat »

Bon pour mandat

LE MANDATAIRE (Agence)
« Mandat accepté »

Mandat Accepté

